

Département de la Charente, commune de Merpins.  
Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 17 décembre

Ce dix-sept décembre deux mille vingt-trois le conseil municipal est convoqué pour sa séance d'installation.

Conformément à l'article L2122-8 du CGCT la séance est ouverte par Mr : Jean-René Baret doyen du conseil

Madame Isabelle CAËS est désignée en qualité de secrétaire de la séance

Etaient présents les quinze membres du conseil municipal : MM Hubert DEMENIER, Isabelle Marie-Louise CAËS, Jean-René BARET, Michelle DOUBLET, Jean-Yves THIBAUD, Séverine GEOFFROY, Alain REPENTIN, Karine SAUVION, Stéphane, Bruno DENIS, Virginie BONNEFON, Xavier BONNET, Chantal NICOLAS, Thomas BOYELDIEU, Didier GALLAU, Monia GUINAUDEAU.

M Jean-René BARET a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions

Rappel de l'ordre du jour :

Monsieur Jean-René Baret précise qu'en accord avec la sous-préfecture et conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 les points à l'ordre du jour seront abordés dans l'ordre suivant :

Détermination du nombre d'adjoints,

Election du maire

Election des adjoints

Lecture de la charte des élus.

Premier point : la détermination du nombre d'adjoints :

La détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122.2 du code général des collectivités territoriales. Le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % des élus soit pour la commune le chiffre de 4 adjoints, il propose la création de quatre postes d'adjoints.

Après délibération le conseil se prononce à l'unanimité pour la création de quatre postes d'adjoints

Deuxième point : l'élection du maire :

Le président rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du conseil.

Il est fait appel à candidature. Un seul candidat se déclare : M Hubert DEMENIER

Le président fait procéder à l'élection

Monsieur Hubert DEMENIER obtient treize voix, deux bulletins sont blancs

Monsieur Hubert DEMENIER est élu maire de Merpins. Il remercie ceux qui ont voté pour lui et accepte d'exercer cette fonction

Le maire prend la présidence de la séance.

Troisième point : des adjoints

Le maire rappelle l'article L2122-7 du CGCT : il s'agit d'un scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les candidats de la liste

Appel à candidature

M Jean-René Baret dépose une liste de candidats : 1 M Jean-René BARET, 2 Mme Isabelle CLAËS, 3

M Jean-yves THIBAUD, 4 Mme Michelle DOUBLET

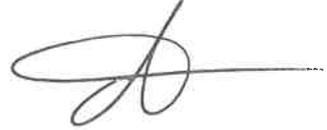
Il est procédé à l'élection des adjoints au maire.

Après dépouillement la liste de M Jean-René BARET obtient treize voix deux conseillers présents n'ont pas pris part au vote.

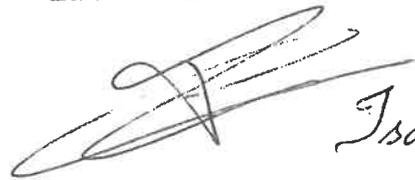
Sont proclamés adjoints et installés dans l'ordre. 1 M Jean-René BARET, 2 Mme Isabelle CLAËS, 3 M Jean-yves THIBAUD, 4 Mme Michelle DOUBLET

Le président donne ensuite lecture de la charte de l'élu local.  
Il rappelle les textes législatifs et réglementaires prévus à l'article ont été adressés à chaque membre du conseil et lève la séance.  
Clôture du CM

Le doyen d'âge : J. R. BARET

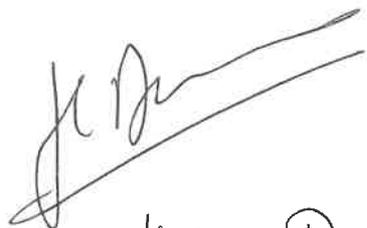


La secrétaire :



Isabelle Claës

Le maire



Hubert Demerut